

SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES CONTRATS OPÉRATIONNELLS DE MOBILITÉ (COM)





Conscients de l'urgence climatique et des besoins de déplacement croissants des habitants et des visiteurs de la Région Sud, nous agissons concrètement avec nos partenaires pour mieux coordonner nos actions et proposer des solutions de mobilité décarbonée partout sur le territoire régional. Avec ces 12 contrats opérationnels de mobilité qui mobilisent près de 70 signataires, nous faisons la démonstration que les transports sont d'abord et avant tout une affaire de proximité et nous assurerons le « dernier kilomètre » avec des mesures concrètes co-construites bassin par bassin pour améliorer les connexions trains-bus, encourager les mobilités actives comme le vélo et proposer des tarifications multimodales.

Ces contrats s'inscrivent dans une stratégie régionale globale, qui vise à faciliter l'intermodalité, à améliorer la complémentarité entre les différents modes de transport, et à renforcer la cohérence de l'offre sur l'ensemble du territoire. Ensemble, construisons une mobilité plus durable, plus proche, adaptée aux besoins de chacun, et tournée vers l'avenir.

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

Une stratégie régionale au service des mobilités durables

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, a redéfini le cadre de la mobilité en France pour répondre aux défis de la transition écologique et de la mobilité du quotidien. Elle fixe quatre grands objectifs :

- réduire la dépendance à la voiture individuelle,
- accélérer la transition vers des mobilités décarbonées,
- encourager les nouvelles formes de mobilité,
- adapter la planification et le financement des infrastructures.

En tant que cheffe de file, la Région Sud coordonne les actions des **Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** pour construire un système optimisé, accessible et durable à l'échelle du territoire.

Les défis de la transition écologique

Confrontée à un réchauffement climatique plus rapide que la moyenne mondiale, la Région Sud agit pour rendre ses infrastructures de transport plus sobres et résilientes. Le **SRADDET**, adopté en 2019, fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2050 :

- -75 % d'émissions de gaz à effet de serre,
- -50 % de consommation d'énergie primaire.

Ces ambitions se traduisent par la **stratégie ACoRS**, adoptée en 2023 :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements.

Des enjeux régionaux spécifiques

Avec plus de 5 millions d'habitants répartis sur un territoire contrasté (zones littorales denses, vallées industrielles, massifs alpins et villages ruraux), la **Région fait face à plusieurs défis** :

- congestion urbaine,
- disparités d'accès aux transports,
- enjeux de coordination entre réseaux routiers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires.

La Région agit donc pour :

- réduire les nuisances liées au trafic,
- garantir la mobilité pour tous,
- promouvoir l'intermodalité,
- encourager l'usage des modes durables,
- développer des outils à vocation régionale comme le Système d'Information et de Billettique Régional (SIBR).

Les bassins de mobilité : une approche territoriale

Le bassin de mobilité constitue l'échelle locale de référence pour organiser les déplacements du quotidien. C'est à ce niveau que s'articulent les actions des différentes **AOM**, responsables du pilotage et du financement des services de transport. Le territoire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en **13 bassins de mobilité** dont un bassin piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes comprenant l'enclave des Papes-Pays de Grignan.

Chaque bassin fait l'objet d'un **Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)**, élaboré en concertation avec l'ensemble des

acteurs locaux. Les territoires limitrophes, appelés « **territoires associés** », sont invités à participer aux échanges des bassins voisins afin de favoriser la cohérence des politiques de mobilité à l'échelle des bassins de vie. D'autres partenaires, tels que l'État, des Parcs Naturels Régionaux ou les Agences d'urbanisme, ont été associés à la co-construction des contrats.

La Région a veillé à ce que chaque COM reflète la diversité et les spécificités locales, en s'appuyant sur un **dialogue de proximité dans chacun des bassins**.

Le contrat opérationnel de mobilité (COM)

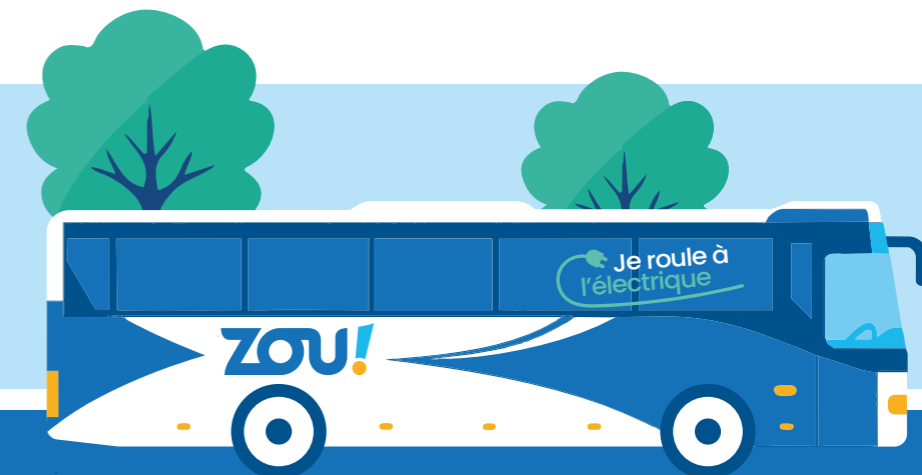
Une démarche collective et concertée

Le **COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région et les collectivités locales**. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction des COM menée en même temps sur les 12 bassins s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur **3 instances complémentaires** :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui valident les orientations et les propositions stratégiques,
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui réunissent les techniciens des EPCI et partenaires pour affiner les propositions,
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.

120 réunions ont permis d'aboutir à la rédaction puis l'approbation simultanée des 12 contrats.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il facilite la mobilisation des aides régionales, qu'elles soient techniques ou financières, et repose sur 3 principes :

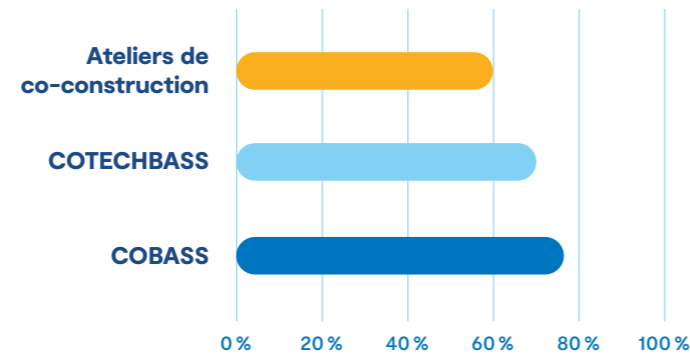
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales par les structures compétentes.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une animation régionale contribuant à la mise en œuvre des engagements,
- d'une évaluation à mi-parcours
- d'un suivi régulier pour ajuster les actions selon les évolutions du territoire.

Une participation active à l'élaboration des COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un tronc commun présentant la stratégie régionale et les modalités de gouvernance du contrat,
- un socle territorialisé décrivant la situation actuelle du bassin,
- des objectifs fixés collectivement,
- des engagements concrets pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



17 objectifs généraux, dont 13 partagés par au moins 2 bassins et 6 présents sur un seul bassin



218 objectifs territorialisés (propres au bassin considéré)

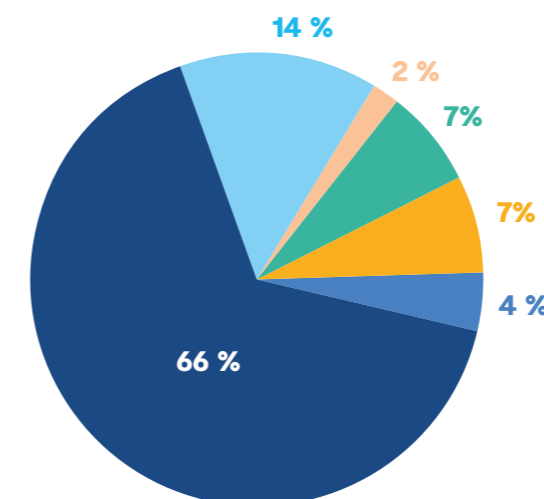


903 engagements collectifs de bassin, dont :
 • 184 engagements de bassin
 • 719 engagements individuels

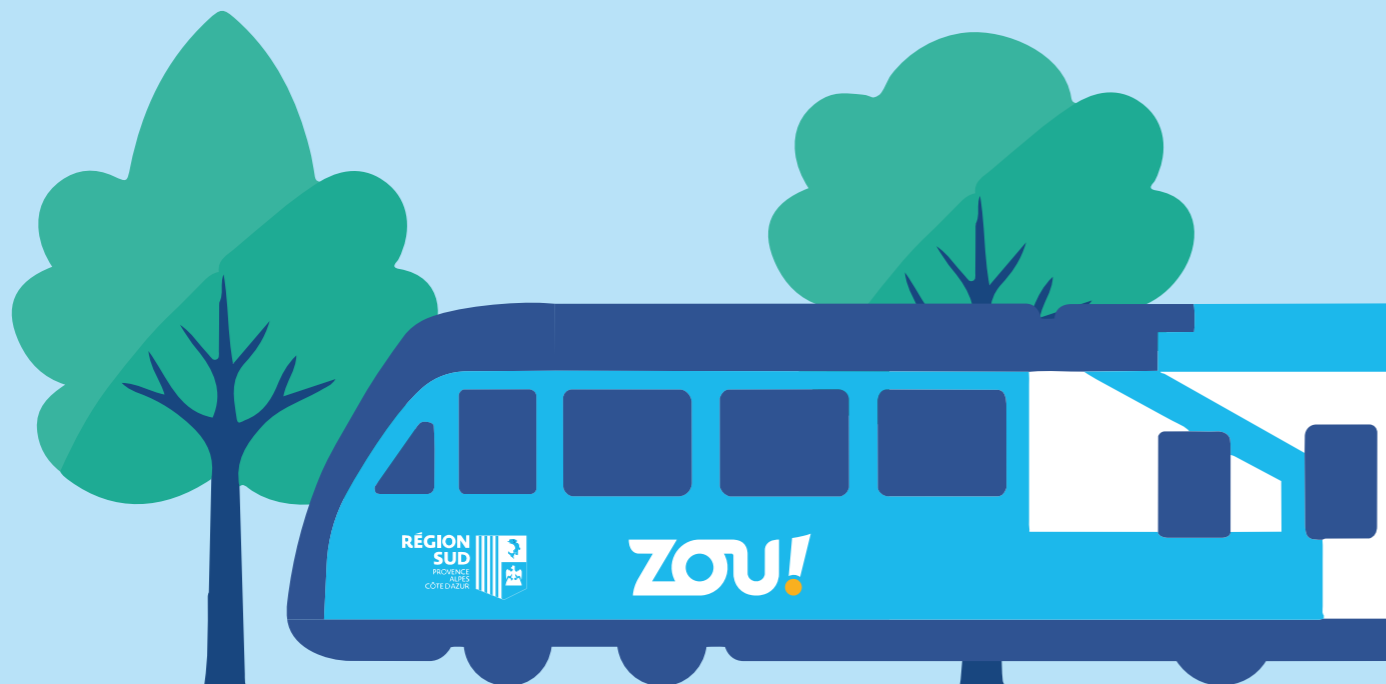
Les engagements pris par les acteurs dans les COM

Les acteurs ont axé les COM sur une quinzaine d'objectifs généraux et ont produit sur l'ensemble des bassins 903 engagements au total.

Répartition des engagements par thématique



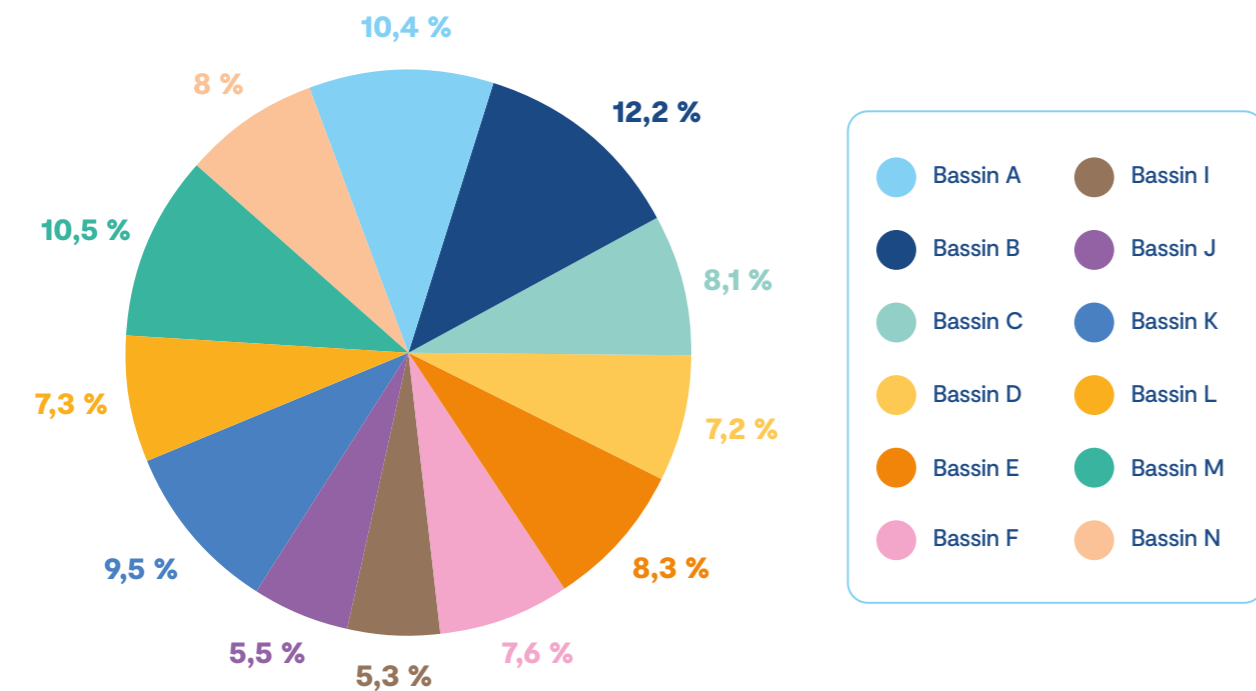
- Les différentes formes de mobilité et de l'intermodalité
- Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
- Les modalités de gestion de situations dégradées
- Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
- L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
- La décarbonation des mobilités



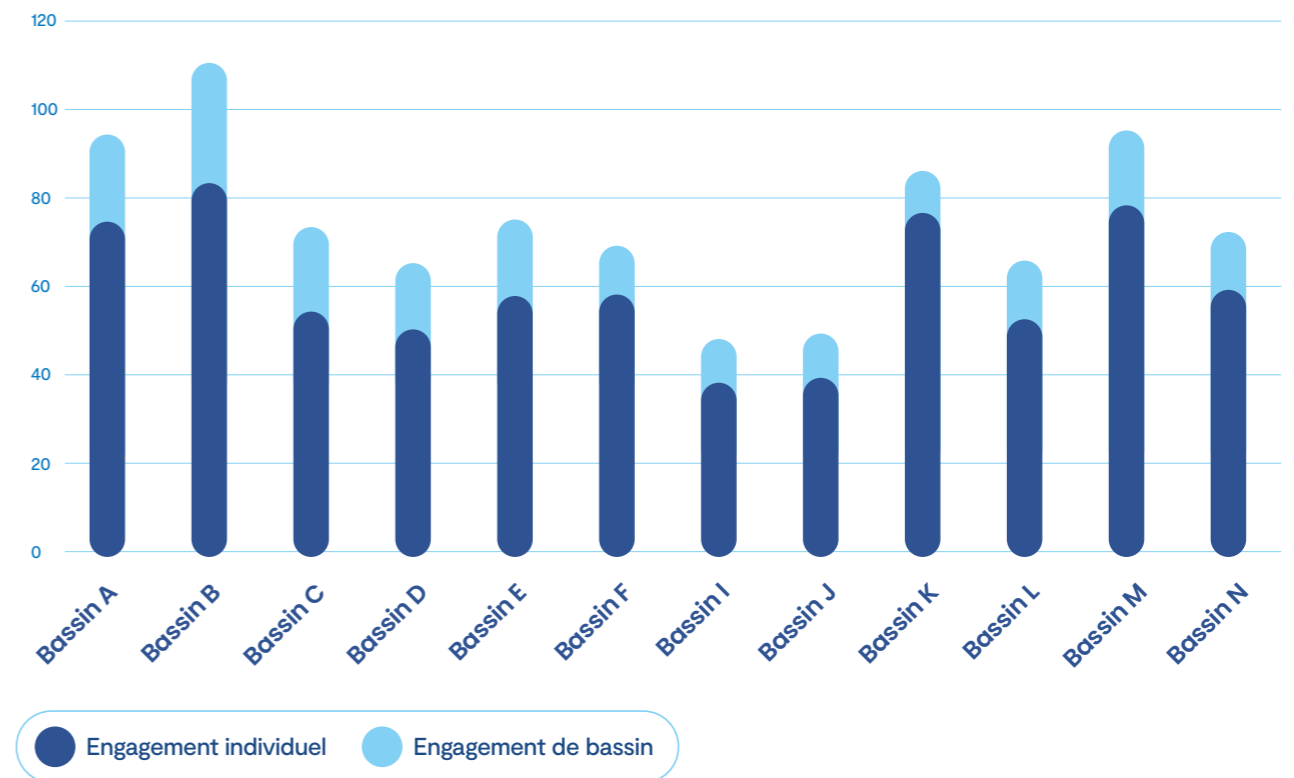
Nombre d'engagements par objectif général



Répartition du nombre d'engagements par bassin



Répartition du nombre d'engagements par type et par bassin



3 grands objectifs structurent l'action menée dans l'ensemble des bassins et concentrent près des deux tiers des engagements.

- **Améliorer l'intermodalité (27 %)** : favoriser la connexion entre les différents modes de transport pour simplifier les trajets du quotidien.
- **Encourager la pratique du vélo (26 %)** : développer les aménagements, services et usages du vélo pour tous les publics.
- **Renforcer le covoiturage et l'autopartage (10 %)** : multiplier les solutions partagées pour réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Par ailleurs, l'amélioration de l'offre de transport collectif, sa cohérence et sa lisibilité (14 % des engagements) constituent également une priorité commune à la quasi-totalité des bassins.





Améliorer les conditions de l'intermodalité

L'un des axes majeurs des COM concerne l'intermodalité, c'est-à-dire la capacité à passer facilement d'un mode de transport à un autre. Les principaux objectifs poursuivis par les territoires dans ce domaine sont les suivants :

- faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM), qu'il s'agisse des liaisons piétonnes, ferroviaires, cyclables, routières ou autoroutières. Cet objectif est présent dans 80 % des COM ;
- développer ou moderniser les pôles d'échanges multimodaux, afin d'en faire de véritables points de connexion entre les différents modes de transport. Cet objectif figure dans 60 % des COM.

Ces actions renforcent la fluidité des déplacements et contribuent à une mobilité plus connectée, plus pratique et plus durable pour les habitants.



Développer le covoiturage et l'autopartage

Les différents bassins ont inscrit dans leur COM des actions destinées à mieux coordonner les dispositifs de covoiturage et à harmoniser les aides financières pour encourager cette pratique.

Plusieurs territoires travaillent également à mieux connaître les flux et les usages, afin d'adapter leurs politiques de mobilité.

Enfin, environ un quart des bassins développent des infrastructures dédiées (aires de covoiturage, voies réservées) ou expérimentent de nouvelles solutions comme l'autopartage.



Encourager la pratique du vélo

Près de trois quarts des bassins ont défini des objectifs liés au déploiement de stationnements vélos et à la création d'aménagements sécurisés, permettant de renforcer le maillage et la continuité des itinéraires cyclables.

Au-delà des investissements, les COM traduisent aussi une volonté d'accompagner le changement des pratiques :

- en rendant les services et équipements plus visibles et accessibles,
- en développant la location et la réparation de vélos,
- en valorisant les initiatives locales autour du vélo,
- en renforçant la coordination entre acteurs pour garantir la cohérence des projets cyclables à l'échelle régionale.



Rendre l'offre de transport plus claire et plus accessible

Tous les bassins de mobilité ont inscrit parmi leurs priorités la volonté de **simplifier la compréhension et l'usage des services de transport**. L'objectif commun est de rendre le parcours usager plus fluide, grâce à :

- une information voyageurs plus lisible et cohérente entre les différents modes de transport,
- une communication renforcée sur les services existants et les outils d'aide à la mobilité (comme le calculateur d'itinéraires zou.maregionsud.fr).



Renforcer la cohérence et la complémentarité des services de transport

Plus de la moitié des bassins ont mis l'accent sur la meilleure articulation entre les réseaux (routier, ferroviaire, urbain et interurbain), avec des actions autour de la continuité des lignes, des horaires et de la desserte des zones rurales.

Ils partagent également le besoin de rendre les systèmes billettiques et tarifaires compatibles, afin d'offrir un parcours usager plus simple et homogène, tout en renforçant la qualité de l'offre de transport collectif.



Accélérer la transition vers des mobilités décarbonées

Plusieurs bassins ont choisi d'aborder la décarbonation à travers la coopération entre acteurs locaux, afin de mutualiser les moyens et les connaissances pour accélérer le déploiement des énergies propres. Près de la moitié d'entre eux prévoient l'installation de nouvelles bornes de recharge électrique, tandis que certains développent également des initiatives de renoncement à la mobilité subie, comme le télétravail ou les services de proximité.



Mieux coordonner l'information en cas de perturbations

Les trois quarts des bassins ont défini des objectifs visant à améliorer la circulation et la coordination de l'information entre les acteurs de la mobilité lors de situations dégradées (intempéries, incidents, pollution...). L'enjeu est de rendre la communication plus réactive et cohérente, afin de garantir une information fiable et continue aux usagers.



Renforcer la mobilité solidaire

Chaque bassin a au moins intégré une action visant à rendre la mobilité accessible à tous, en développant des offres de transport solidaires ou en mieux connectant les dispositifs existants. Ces démarches permettent de faciliter les déplacements des publics les plus fragiles et de renforcer la cohésion territoriale.



Partager les expériences et diffuser les bonnes pratiques

Plusieurs COM prévoient des actions autour du partage d'expériences, de connaissances et d'initiatives locales. Ces échanges contribuent à améliorer la communication entre acteurs et à favoriser la diffusion des solutions efficaces au sein des bassins de mobilité.



Les principaux engagements régionaux

+ de **450**
engagements
régionaux

dont une trentaine répliquée sur chacun des **12 bassins**, soit près de la moitié de la totalité des engagements



184
engagements
auxquels la Région contribue

Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagne les acteurs du territoire dans le financement des aménagements cyclables dédiés aux déplacements du quotidien et au développement des grands itinéraires (véloroutes et EuroVélo).

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle déploie des stationnements vélo sécurisés en gare.

La base de données régionale du vélo, mise à jour sur Open Street Map et sur la plateforme Connaissance du territoire, contribue à mieux planifier les équipements et à faciliter les déplacements des cyclistes.

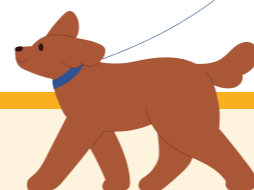


Améliorer l'intermodalité, l'interopérabilité et la complémentarité des services

Pour renforcer la cohérence des offres de transport, la Région conduit plusieurs démarches :

- le développement des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM),
- la coordination des acteurs à travers la création d'un réseau de référents mobilité et de comités de partenaires,
- l'amélioration de la complémentarité entre les offres cars-trains, ainsi que l'optimisation des lignes routières et ferroviaires ZOU!

La Région déploie également une **billettique régionale interopérable**, intégrant une **tarification harmonisée** et une **mutualisation des points de distribution**.



La mise en commun des données entre la Région et les territoires permettra de **simplifier le parcours usager** et d'**assurer une information homogène** sur l'ensemble du réseau.

Elle anime par ailleurs la Charte d'accessibilité des transports ZOU! et collabore avec les Départements à l'élaboration des Plans d'Actions pour la Mobilité Solidaire (PAMS).

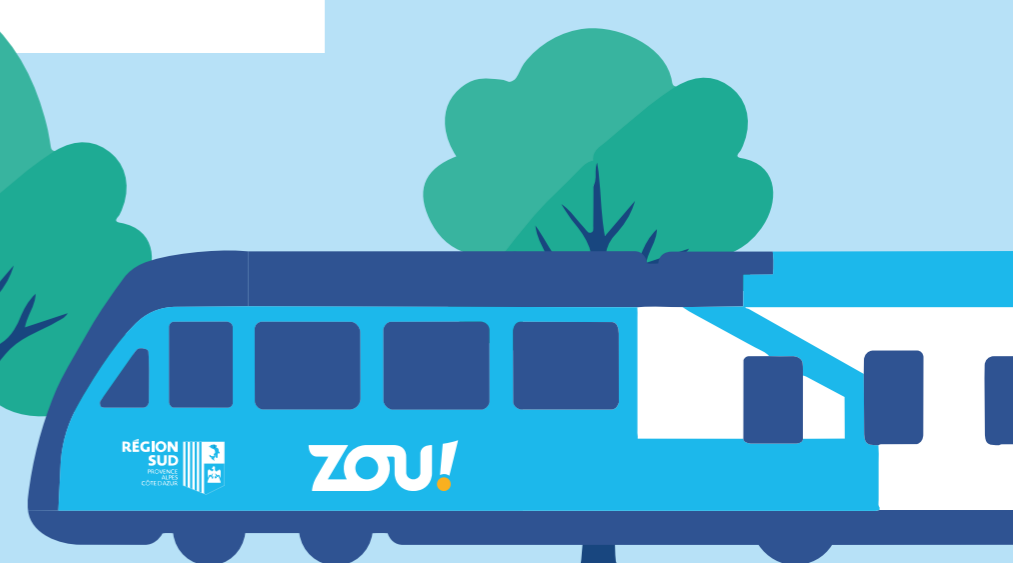
Les EPCI AOM bénéficient d'un accompagnement technique pour la mise en œuvre de leurs Plans de Mobilité (PDM/PDMS).

Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

La Région soutient la création et l'aménagement d'aires de covoiturage multimodales et favorise la mise en place d'une solution régionale de covoiturage, afin de renforcer les mobilités partagées.

Poursuivre la décarbonation

La Région engage des actions pour accélérer la transition énergétique du secteur des transports, notamment à travers le déploiement d'aides locales pour favoriser la mobilité durable au sein des communautés de communes ainsi que la décarbonation de sa flotte de matériel roulant.



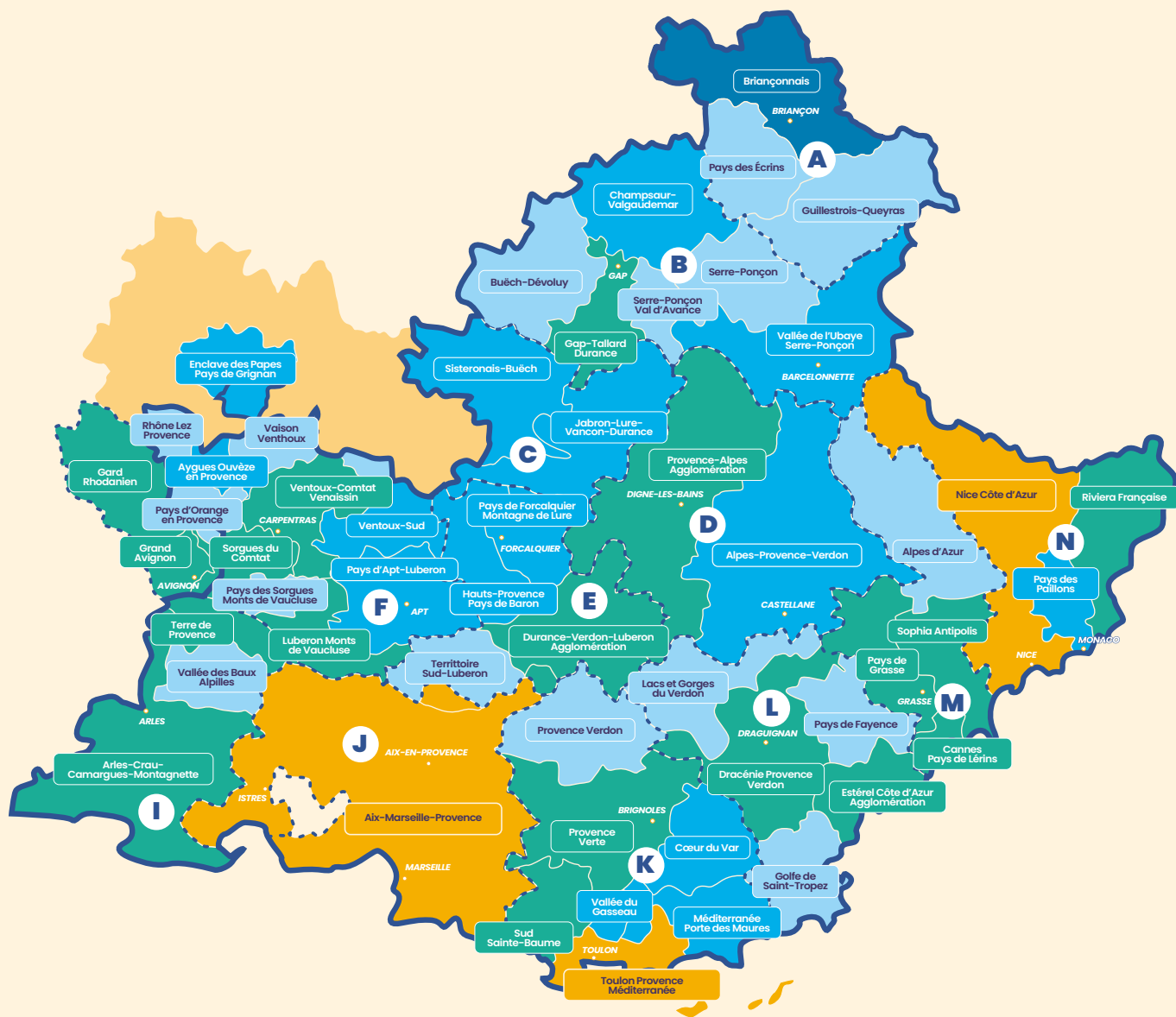
Améliorer la coordination de l'information en cas de situations dégradées

Un diagnostic régional est conduit sur la vulnérabilité des infrastructures de transport face aux effets du changement climatique. Les résultats seront partagés avec les acteurs de la mobilité pour renforcer la préparation et la résilience collective.

La Région coopère également avec les Préfectures et les AOM pour **harmoniser la communication** et **mieux coordonner l'information** en cas d'épisode de pollution ou d'incident majeur.

Accompagner les territoires peu denses

La Région apporte un soutien en ingénierie aux EPCI non AOM, afin de les aider à structurer leurs politiques locales de mobilité et à développer des solutions adaptées à leurs réalités territoriales.



Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communautés de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région

○ Chef-lieu de département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / Iom@maregionsud.fr